

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 22 septembre 2014
Séance du 15 septembre 2014

4 Marché de plein vent du mardi - tarifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM. ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, SOKOLONSKI, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET
M. BELMHAND
Mme MOUSSATEN
Mme MEHADJI

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN
Pouvoir à : M. LEMAIRE
Pouvoir à : Mme CAPON
Pouvoir à : Mme BARBETTE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

Depuis l'incendie du Leader Price qui a ravagé la seule surface commerciale qui proposait à la vente tous les articles de première nécessité, alimentaires et non alimentaires, les habitants du quartier du moulin, en particulier ceux non véhiculés ont des difficultés pour faire leurs courses.

En conséquence, il est organisé, depuis le 16 septembre dernier, tous les mardis après midi un marché place Rodin. Ce marché est actuellement composé de commerces de bouche : boucher, charcutier, poissonnier, fromager, primeurs qui seront rejoints par un commerce de produits de première nécessité non alimentaires.

Pour ce marché, il convient de voter des tarifs de droits de place, je vous propose qu'ils soient identiques à ceux du marché du jeudi soit :

Abonnés du marché du mardi	Tarifs droits de place en euros par mètre
Emplacement 4 m	2,70
Emplacement 6 m	4,75
Emplacement 7m	5,55
Emplacement 8 m	7,70
Emplacement 9m	8,70
Emplacement 10m	11,75
Emplacement 11m	12,95
Emplacement 12 m	14,35
Emplacements 2 x 6 m (N° OP16-OP20)	14,35
Emplacement 14 m	16,90
Emplacement 16 m (N° N18)	20,80
Emplacements 2 x 8 m (N°OP6-OP10 -OP22)	20,80
Emplacements 17 m (N°L1)	22,20
Emplacements 2 x 10 m (N°OP2 - OP4)	26,15

maintenant !

Aussi, il vous est proposé d'exonérer les commerçants de la deuxième quinzaine de septembre. Ils seront ainsi redevables de leurs droits de place qu'à compter d'octobre 2014.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 15 septembre 2014,
Vu la création d'un marché de plein vent, tous les mardis après-midi place Rodin,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :
Votants : **39** Pour : **39** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : de fixer comme suit les tarifs des droits de place pour le marché de plein vent du mardi, place Rodin.

Abonnés du marché du mardi	Tarifs droits de place en euros par mètre
Emplacement 4 m	2,70
Emplacement 6 m	4,75
Emplacement 7m	5,55
Emplacement 8 m	7,70
Emplacement 9m	8,70
Emplacement 10m	11,75
Emplacement 11m	12,95
Emplacement 12 m	14,35
Emplacements 2 x 6 m (N° OP16-OP20)	14,35
Emplacement 14 m	16,90
Emplacement 16 m (N° N18)	20,80
Emplacements 2 x 8 m (N°OP6-OP10 -OP22)	20,80
Emplacements 17 m (N°L1)	22,20
Emplacements 2 x 10 m (N°OP2 - OP4)	26,15

Article 2 : d'exonérer les commerçants abonnés du marché du mardi, des droits de place pour septembre 2014.

Article 3 : d'imputer les recettes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, compte n°7336/91/FM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **23 SEP. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... **23/09/2014**

et publication ou notification le... **23/09/2014**

CREIL, le... **23/09/2014**.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rauly

2/2